

réduisons
Ensemble!
les pesticides!



Semez des fleurs en pieds de murs



Syndicat Mixte des Vallées
de la Veyre et de l'Auzon

Semer des petites graines et voir fleurir les résultats de nos efforts de reconquête de la qualité de l'eau...

Depuis plusieurs années, le **Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA)** œuvre pour la **réduction d'utilisation des pesticides** sur son territoire afin de **reconquérir et préserver la qualité des milieux aquatiques**.

Comme la nature n'aime pas le vide, avec l'arrêt des désherbants chimiques sur votre commune, les **herbes spontanées** font leur retour dans les zones urbanisées. Plutôt que de toujours lutter contre ces petites pousses, pourquoi ne pas composer avec ? Aussi, pour compléter son engagement, le SMVVA met aujourd'hui à **disposition** des communes, pour leurs habitants et gratuitement, des petits sachets de **graines de fleurs sauvages ou spontanées**.

Déposez quelques graines dans les interstices inoccupés et participez à l'embellissement de nos bourgs. Accueillir ces végétaux, c'est aussi favoriser le développement de la petite faune sauvage (papillons, coccinelles, abeilles, ...).

Une sélection rigoureuse de graines de fleurs

8 espèces de fleurs sont proposées: **bourrache officinale**, **fausse camomille**, **lin cultivé**, **mélilot jaune**, **sainfoin sauvage**, **souci officinal**, **vulnéraire** et **vipérine commune**. Dans un souci de préservation de la flore locale, ces variétés ont été sélectionnées avec l'aide du Conservatoire botanique national du Massif Central. Ces espèces sont adaptées à notre contexte pédoclimatique et ne présentent aucun caractère ni invasif, ni trop concurrentiel vis-à-vis de la flore locale. Elles ont été choisies préférentiellement parmi les fleurs sauvages ou spontanées et en veillant à ce qu'elles ne présentent pas de risque de croisement génétique avec la flore présente. Elles ont des caractéristiques de développement assez couvrantes pour être concurrentielles aux herbes indésirables.



Conseils de semis

Le **sol** doit être préalablement **préparé** en débarrassant la zone à semer des herbes indésirables présentes.



Les semis sont possibles au **printemps**, avant l'arrivée d'une période humide. Pour les vivaces ils sont préférables en **septembre ou octobre** car les graines de fleurs sauvages ou spontanées ont besoin d'au moins 3 semaines d'humidité ininterrompue pour pouvoir germer. De plus, la concurrence des herbes indésirables est moins présente à cette période de l'année.

Le dosage du semis est faible : **2 à 5 grammes/m²**. La semence peut être **mélangée à du sable sec ou de la sciure de bois** afin de faciliter la mise en place d'un semis homogène.

Attention : les semences doivent rester en surface. Le passage d'un rouleau permet de stabiliser la surface et de favoriser la fixation des graines au sol.



Photo : © SMVVA

Pour bien réussir son semis :

- 👉 Bien laisser les graines en surface !
- 👉 Supprimer les pousses d'indésirables pour une bonne installation des vivaces et annuelles souhaitées.
- 👉 Inutile de faire des apports d'engrais et proscrire les arrosages intempestifs. Les fleurs sauvages ou spontanées se développent mieux sur un sol pauvre et les jeunes pousses sont moins fragiles en développant leurs systèmes racinaires pour aller puiser leurs réserves en profondeur, ce qui leur permet ensuite de résister aux périodes de sécheresse.



RENSEIGNEMENTS :

Syndicat Mixte des Vallées
de la Veyre et de l'Auzon
(SMVVA)

13 rue principale
63 450 SAINT - SATURNIN
Tél : 04 73 39 04 68

www.smvva.fr

Mail : beatrice.malherbe@smvva.fr



Mise en sachets des graines :
ESAT Foyer Atelier de Ceyran

Partenaires de l'opération :



Syndicat Mixte des Vallées
de la Veyre et de l'Auzon



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

